Le projet de loi contre le «séparatisme» inquiète les responsables des églises chrétiennes

11/03/2021 à 18h41



Le projet de loi « confortant les principes de la République », bientôt examiné par les sénateurs, suscite la défiance des responsables catholique, protestant et orthodoxe de France. Ils l'ont écrit dans une tribune publiée par Le Figaro. Selon eux, le texte « porte atteinte » à la liberté de culte et d'association. Ce texte est signé par Éric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des évêques de France, le pasteur François Clavairoly, président de la Fédération protestante de France, et par le métropolite (orthodoxe) Emmanuel Adamakis.

« *Par sa logique interne […] ce projet de loi risque de porter atteinte aux libertés fondamentales que sont la liberté de culte, d'association, d'enseignement et même à la liberté d'opinion malmenée déjà par une police de la pensée qui s'installe de plus en plus dans l'espace commun* », estiment-ils.

« *Tournant le dos à la séparation (des Églises et de l'État opérée par la loi de 1905, NDLR), l'État en vient à s'immiscer dans la qualification de ce qui est cultuel et dans son*

fonctionnem» […]

Les trois responsables saluent toutefois « ***sans réserve les dispositions du projet de loi permettant de lutter plus directement contre les mariages forcés, les mutilations sexuelles des jeunes filles, l'inégalité de l'héritage, les discours de haine, les discriminations multiformes*** ».

Ouest France